

Approbation de la demande de création d'une nature  
d'enseignement fléchée « EUR » de la Faculté Sciences  
et Ingénierie

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 23 novembre 2021

### Délibération 2021/11/CFVU – 151

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la demande de création d'une nature  
d'enseignement fléchée « EUR » de la Faculté Sciences et Ingénierie.**

Toulouse, le 23 novembre 2021

Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0

## Demande de création d'une nouvelle nature d'enseignement

Pour pouvoir intégrer des enseignements de type Mentoring ou de TD ou projet à encadrement renforcé dans les maquettes des formations des Ecoles Universitaires de Recherche, la Faculté Sciences et Ingénierie demande la création d'un type d'enseignement « EUR » avec équivalence à 1h de TD et un encadrement de 1 étudiant / groupe.

Type d'enseignement en présentiel	h éq TD	nbre Etdt/gpe	Commentaire
EUR	1h EUR = 1 h éq TD	1	Réservé aux EURs